Société Pour La Résolution Des Conflits Inc.

Organisme d'arbitrage autorisé par la Régie du Bâtiment du Québec conformément au Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs (c. B-1.1, r. 0.2)

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC

DOSSIER N°:

182604001

DATE:

Le 12 juillet 2019

CERTIFICAT DU DÉSISTEMENT DE LA DEMANDE D'ARBITRAGE

Les Habitations Chouinard Inc.

Entrepreneur

C.

La Garantie Construction Résidentielle

Administrateur

Je soussigné, Alex Martinez, greffier de SORECONI, certifie, par la présente, que l'entrepreneur s'est désisté de sa demande d'arbitrage.

Par conséquent, les frais relatifs au présent désistement sont à la charge de l'entrepreneur et l'administrateur à parts égales.

Signé à Montréal,

Ce 12 juillet 2019.

Alex Martinez

Greffier